

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
3 OCTOBRE 2017**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept le mardi trois octobre à seize heures trente, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 27 septembre 2017 en séance publique par le Président, s'est réuni à l'Espace Confluences à Condat sur Vienne, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Bruno GENEST, Vice-Président, désigné(e) au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET (jusqu'à la motion), M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN (jusqu'à la délibération 11.2), M. Jacques MIGOZZI (à partir de la délibération 10.1), M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sarah GENTIL (jusqu'à la motion), M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Michèle LAURENT, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Isabelle DEBOURG, M. Rémy VIROULAUD, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Nathalie VERCOUSTRE (à partir de la délibération 9.1), M. Christian UHLEN (jusqu'à la motion), Mme Annie SCHWAEDERLE, Mme Chantal STIEVENARD, M. Michel CUBERTAFOND (jusqu'à la motion), M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, Mme Geneviève MANIGAUD (à partir de la motion), M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Catherine BEAUBATIE, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Claude COMPAIN est représenté par M. Jacques SERTORIO

M. Claude BRUNAUD est représenté par M. Jean-Jacques LAMY (jusqu'à la motion)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Pierre COINAUD donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE

Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT

Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Annie SCHWAEDERLE (jusqu'à la délibération 8.1)

M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à Mme Annick CHADOIN (jusqu'à la délibération 9.1)

M. Philippe PECHER donne pouvoirs à M. Michel DAVID

Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Jean-Claude CHANCONIE

Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE

M. René ADAMSKI donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE

M. Vincent JALBY donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND

Mme Patricia MINEL donne pouvoirs à M. Marc BIENVENU

M. Alain RODET donne pouvoirs à Mme Catherine BEAUBATIE

M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC

Mme Sandrine ROTZLER donne pouvoirs à M. Stéphane DESTRUHAUT

Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Julie LENFANT (jusqu'à la délibération 19.2)

Mme Isabelle BELLEZANE donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET (jusqu'à la motion)

M. Jean-Louis NOUHAUD donne son pouvoir à M. CHASSAIN (jusqu'à la délibération 11.2)

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE (pour le vœu)

M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Corinne ROBERT (pour le vœu)

Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT (pour le vœu)

Absents :

M. Gilles BEGOUT, M. Gaston CHASSAIN (à partir de la délibération 11.3), M. Jean-Louis NOUHAUD (à partir de la délibération 11.3), M. Pierre LAFOND, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, M. Christian HANUS, M. Vincent GERARD, M. Christian UHLEN (pour le vœu), M. Jean-Paul DURET (pour le vœu), Mme Isabelle BELLEZANE (pour le vœu)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Renouvellement du Conseil de développement pour la période 2017-2020

Afin d'être mis en conformité avec les évolutions législatives prévues par la loi Notre du 7 août 2015, il vous est proposé de renouveler le conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour la période 2017-2020. Il serait composé de 60 membres bénévoles et n'exerçant pas un mandat électoral sur le territoire communautaire répartis selon les collèges suivants :

- collège « citoyens »
 - o 25 membres dont

un membre désigné au sein de chaque commune, soit 20 membres. Chaque commune proposera deux personnes de sexe opposé. Ces deux personnes seront respectivement nommées titulaire et suppléante par Limoges Métropole, en vue d'aboutir à une stricte parité,

5 membres proposés par les conseils citoyens,

- collège « associations » :
 - o 15 membres désignés au sein du milieu associatif,
- collège « entreprises – structures socio-économiques et syndicales »
 - o 20 membres désignés par les chambres consulaires, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), l'Université, les organisations syndicales les plus représentatives du territoire (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, U2P, MEDEF, CPME).

Le conseil communautaire désigne six élus référents (un homme et une femme par collège) chargés des relations avec le conseil de développement et du suivi de ses travaux :

pour le collège citoyens :

- M. Gérard VANDENBROUCKE
- et Mme Sylvie BILLAT,

pour le collège associations :

- Mme Béatrice RAMADIER
- M. Marc BIENVENU,

pour le collège entreprises – structures socio-économiques et syndicales

- M. Gaston CHASSAIN
- Mme Nadine RIVET

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Exonération de versement transport - Fédération de la Haute-Vienne du Secours Populaire Français

Par courrier du 30 septembre 2016, la Fédération de la Haute-Vienne du Secours Populaire a sollicité la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour l'obtention de l'exonération du versement transport.

Conformément à l'article L.2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet établissement remplit les trois critères cumulatifs.

Le conseil communautaire accorde l'exonération du versement transport à la Fédération de la Haute-Vienne du Secours Populaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Schéma d'Accueil Foncier et Immobilier des Entreprises (SAFIE) - Poursuite de la démarche

L'étude stratégique foncière sur l'accueil d'entreprises sur le territoire communautaire confiée au cabinet ARGO & SILOE s'est déroulée de 2016 à début 2017 et a mis en évidence les axes structurants d'une stratégie de développement qui doit à présent se traduire par la définition et l'adoption d'un schéma de développement des parcs d'activités de Limoges Métropole début 2018.

Le conseil communautaire valide les orientations de développement et décide d'engager en interne les études de faisabilité et pré- opérationnelles nécessaires à la réalisation du schéma de développement des parcs d'activités selon le calendrier prévisionnel proposé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Aide à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de la société CERADROP

La société CERADROP, sollicite auprès de Limoges Métropole une aide aux investissements immobiliers conformément aux dispositions du régime cadre exempté relatif aux Aides à Finalité Régionale (AFR) pour la période 2014-2020, afin d'accompagner son projet d'extension de 600 m² de son site de production actuel.

Dans le cadre de ce projet immobilier, estimé à 1,3 M€, le conseil communautaire accorde une subvention à hauteur de 10% de dépenses éligibles, soit 130 000 € maximum.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Année 2017 - Participation financière de Limoges Métropole à l'Agence pour la Valorisation de la Recherche Universitaire et du Limousin (AVRUL)

Afin d'accompagner l'Agence pour la Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin (AVRUL) dans sa croissance et de lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses projets, notamment dans le cadre de la French Tech, Limoges Métropole pourrait lui allouer, cette année, une subvention d'un montant de 103 560 euros.

Compte tenu de ce montant, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention, précisant notamment les modalités de versement de cette aide financière.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Pérennisation de la Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA) - Instruction des demandes d'indemnisation amiable dans le cadre de travaux publics menés par Limoges Métropole

La procédure prévue dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges pourrait être étendue à l'ensemble des demandes d'indemnisation dans le cadre de travaux publics menés par Limoges Métropole, et sur l'ensemble de son territoire, pour les commerçants et artisans qui subiraient un préjudice commercial.

Le conseil communautaire autorise le Président à pérenniser l'actuelle CCRA qui s'activerait pour toute demande d'indemnisation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Opération concédée à la Société d'Équipement du Limousin Parc d'Esther et Zone d'Activités Nord

Note de conjoncture 2017

Conformément à l'article 21 des conventions publiques d'aménagement la Société d'Équipement du Limousin (SELI) concernées, le conseil communautaire approuve les notes de conjoncture relatives aux opérations ZAC du Parc d'ESTER et Zone d'Activités Nord pour l'année 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Aménagements routiers à l'Est de l'agglomération de Limoges - Raccordement de la déviation de Feytiat à l'A20 et à la Voie de Liaison Sud

Bilan de la concertation - Choix du scénario préférentiel

Une concertation préalable au projet d'aménagements routiers à intervenir à l'Est de l'agglomération de Limoges, sur la portion du domaine routier communautaire comprise entre Crézin et la Voie de Liaison Sud, s'est déroulée du 4 juillet au 4 août 2017.

Deux scénarios d'aménagement ont été présentés à la concertation du public.

Le conseil communautaire approuve le bilan de cette concertation et décide de retenir comme scénario d'aménagement préférentiel la variante A (aménagement en place).

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Commune de Veyrac - Création et aménagement d'une voie entre la route de Cieux et l'impasse du Clos

Dans le cadre du développement du secteur de la mairie à Veyrac, il est prévu l'aménagement d'une voie nouvelle entre la route de Cieux et l'impasse du Clos.

Compte tenu des opérations prévues, le conseil communautaire autorise le lancement des enquêtes publiques nécessaires au lancement du projet d'aménagement de cette nouvelle voie.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Convention relative au versement de la contribution spéciale prévue à l'article L 141-9 du code de la voirie routière - chemin de l'Aiguille à Isle - Participation d'une entreprise à la remise en état d'une voie

Dans le cadre de travaux de construction d'un lotissement à Isle par la société « Loticentre », le chemin de l'Aiguille va subir une détérioration importante.

Cette société propose à Limoges Métropole que sa contribution spéciale due au titre de l'article L.141-9 du Code de la voirie routière soit acquittée par le biais d'une prestation en nature et s'engage à faire remettre le chemin de l'Aiguille, en état, à ses frais, à l'issue des travaux.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la société « Loticentre » fixant les modalités pratiques de sa participation.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Appel d'Offres Ouvert - Divers travaux de voirie - Lancement de l'Accord- Cadre de travaux

L'accord-cadre multi-attributaires relatif à « *divers travaux de voirie* » arrivant à échéance au mois de mars 2018, le conseil communautaire autorise le lancement de la consultation pour un nouvel accord-cadre donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents avec cinq attributaires maximum, pour des montants annuels minimums et maximums respectivement fixés à 400 000 euros H.T. et 4 000 000 euros H.T.

La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à un an, avec possibilité de reconduction tacite par période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans. Certains marchés pourront comporter des conditions particulières d'exécution visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

**Construction des scénarios préalables à la définition du programme de matériel roulant BHNS
ouverture d'un dialogue avec les constructeurs**

Dans le cadre du projet de modernisation du réseau de transport en commun, et plus particulièrement sur son volet Transport en Commun en Site Propre, Limoges Métropole a fait le choix du mode de traction électrique afin de pouvoir déployer des bus propres et silencieux sur les deux lignes structurantes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Devant la multitude de technologies proposées en la matière et après étude, il apparaît que ce choix implique un travail ouvert et poussé avec les constructeurs de matériel roulant de transport collectif pour définir la technologie la plus adaptée au projet de Limoges Métropole et la plus viable aux plans technique et financier.

Le conseil communautaire prend acte de la volonté de Limoges Métropole d'établir un dialogue avec les professionnels du secteur afin de les inviter à proposer des solutions sur mesure pour le BHNS de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Transfert de matériel de signalisation lumineuse tricolore des carrefours de
la RD 29 du Département de la Haute-Vienne à Limoges Métropole

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a en charge l'entretien de trois feux tricolores situés route du Palais (RD29), appartenant au Département de la Haute-Vienne.

Par courrier en date du 30 décembre 2016, ce dernier a saisi Limoges Métropole pour lui rétrocéder ces installations en prenant à sa charge le coût de la rénovation de l'ensemble du matériel (46 000 euros TTC).

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention précisant les modalités du transfert de ce matériel de signalisation lumineuse du Département de la Haute-Vienne à Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Prestation de broyage de branches à domicile sur le territoire de Limoges Métropole - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

Pour renouveler la prestation de broyage de déchets verts à domicile prévue dans le cadre du plan d'actions du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), il est nécessaire de lancer une procédure de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert afin que du personnel formé et compétent intervienne au domicile des usagers avec le matériel nécessaire.

Ce marché, d'une durée de quatre ans fermes, sans montant minimum ni montant maximum s'élève à 240 000 € HT sur toute sa durée et sera réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ainsi qu'à des structures équivalentes.

Le conseil communautaire autorise le lancement de cette consultation et autorise le Président à signer le marché précité avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Désignation du représentant de Limoges Métropole à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de la Gestion des Déchets

Limoges Métropole bénéficiant d'un siège au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le conseil communautaire désigne comme représentant de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :

M. Jean-Noël JOUBERT

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau pour le bassin Loire
Bretagne - Consultation des Collectivités

Afin d'accompagner les réflexions des collectivités territoriales relatives aux diverses restructurations à intervenir en matière de gestion des compétences eau potable, assainissement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), il a été décidé, dans chaque bassin versant hydrographique, une Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE).

Ainsi, le conseil communautaire prend acte de la structuration actuelle et émet un avis favorable aux observations formulées sur le projet de SOCLE du bassin Loire Bretagne.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Convention de dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Limoges

Plusieurs conventions passées avec des vidangeurs arrivant à échéance, il convient de les renouveler afin de préciser les conditions d'acceptation et modalités de dépotage des matières de vidange et de contrôle de la qualité de ces matières acheminées à la station d'épuration.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec chaque société.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Convention entre Limoges Métropole et la ville de Limoges pour la mise en œuvre de travaux d'effacement et/ou d'aménagement d'ouvrages transversaux

Dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) sur les bassins versants de l'Aurence et de l'Auzette il est nécessaire d'envisager l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages transversaux recensés sur ces deux cours d'eau.

Une première tranche de travaux sera mise en œuvre au cours de l'année 2018 et concernera 4 ouvrages propriétés de la ville de Limoges.

Limoges Métropole étant maître d'ouvrage du CTMA Aurence-Auzette, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention pour chacun des ouvrages concernés avec la ville de Limoges.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Convention de partenariat entre Limoges Métropole, Limoges Habitat, la commune de Couzeix et son Centre Communal d'Action Sociale, relative à la construction et la gestion de logements sociaux adaptés pour les gens du voyage sur la commune de Couzeix

Une convention de partenariat entre Limoges Habitat, la commune de Couzeix et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole doit être signée pour la réalisation et la gestion de logements sociaux adaptés aux gens du voyage sur la commune de Couzeix.

Elle permettra de définir le rôle de chaque acteur de ce projet qui pourrait permettre à terme la sédentarisation d'une douzaine de famille.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat avec Limoges Habitat, la commune de Couzeix et son CCAS.

ADOPTE

S'est opposé :
M. Fabien DOUCET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Contrat de Ville - Participations financières de la Communauté d'Agglomération Limoges
Métropole dans le cadre de l'appel à projets 2017

3ème partie

Faute d'avoir pu satisfaire aux contraintes calendaires exigées lors de la dernière procédure d'appel à projets, deux dossiers participant pleinement aux objectifs du contrat de ville ont toutefois été instruits et pourraient recevoir des aides de Limoges Métropole :

- une action portée par le collège Calmette visant à proposer à 24 élèves d'une classe de 5ème une sortie scolaire d'une semaine dans le Puy de Dôme qui pourrait être accompagné par Limoges Métropole à hauteur de 1700 €,
- une action, portée par l'Opéra de Limoges, visant à installer, dès la rentrée scolaire 2017/2018, 90 enfants (de 8 à 12 ans) originaires des quartiers prioritaires dans un environnement musical durable. Le concours de la communauté d'agglomération serait une subvention de 4 000 €.

Le conseil communautaire autorise le versement de ces aides financières et autorise le Président à signer les conventions afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de la commune de Veyrac

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole étant compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 27 mars 2017, le conseil communautaire doit se prononcer sur le PADD de la commune de VEYRAC qui a été présenté par Madame le Maire de Veyrac aux membres de son conseil municipal le 28 juin 2017.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur le PADD de la commune de VEYRAC conformément aux dispositions de l'article L-153-12 du Code de l'Urbanisme.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Révision Allégée n°1 commune d'Eyjeaux - Reclassement d'une zone A en zone Ui

Par courrier en date du 25 avril 2017, Monsieur le maire de la commune d'Eyjeaux a fait savoir à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de révision allégée sur le PLU de sa commune.

Le conseil communautaire prescrit la révision du PLU communal de la commune d'EYJEAUX en application des dispositions de l'article L153- 34 du code de l'Urbanisme (dite allégée).

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Procédures de modifications simplifiées et modifications de divers PLU

Le conseil communautaire approuve :

- la modification simplifiée n°3 et les modifications n°7 et n°8 du PLU de la commune d'Isle,
- les modifications simplifiées n°5, n°6 et n°7 du PLU de la commune de Condat-sur-Vienne,
- et de prescrire la modification simplifiée n° 5 du PLU de la commune de Chaptelat.

Pour les modifications n°7 et n°8 du PLU de la commune d'Isle, des enquêtes publiques se sont déroulées du 12 au 28 juillet 2017 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ces deux projets de modifications.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Remboursement des frais engagés par la mise en place du règlement direct des sinistres en responsabilité civile

Dans le cadre de l'optimisation de son contrat d'assurance « responsabilité civile », Limoges Métropole souhaite réduire le nombre de déclarations auprès de l'assureur et améliorer le taux de sa sinistralité.

Le conseil communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à effectuer le remboursement des petits sinistres dont le montant s'élève à moins de 300 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Acquisition d'une parcelle de terrain à Isle, "Le Gondaud" propriété de l'indivision RAYNAUD,
dans le cadre de la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales

Dans le cadre de l'étude hydraulique du bassin versant de Balézy sur la commune d'Isle, le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 1 726 m² environ, située au lieudit « Le Gondaud » et appartenant à l'indivision RAYNAUD moyennant le prix de trente-neuf mille sept cents euros (39 700 €) afin d'y réaliser la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Vente par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à Limoges Habitat, d'une partie d'une parcelle de terrain sise à Panazol, rue de La Filature

Le conseil communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à céder à Limoges Habitat une partie de parcelle de terrain lui appartenant, située rue de la Filature sur la commune de Panazol, d'une superficie de 10 956 m², pour un montant de 75 000 €, afin d'y développer une quarantaine de logements sociaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle
Aquitaine

La ville de Limoges, dans le cadre de sa politique du logement, souhaite que l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine intervienne d'un point de vue technique, juridique et logistique sur plusieurs parcelles situées sur le site de l'ancienne clinique du Colombier pour lesquelles la ville a reçu deux déclarations d'intention d'aliéner.

Le droit de préemption, délégué aux communes par délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017, ne pouvant pas être subdélégué, le maire de Limoges a saisi le 3 août dernier le Président de Limoges Métropole afin que la communauté d'agglomération délègue à l'EPF de Nouvelle Aquitaine le droit de préemption sur ces parcelles.

Le conseil communautaire approuve la délégation du droit de préemption urbain à l'EPF de Nouvelle Aquitaine pour les parcelles concernées.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Aide au développement des T.I.C à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune de Boisseuil

Le conseil communautaire accorde à la commune de Boisseuil un fonds de concours d'un montant de 2 143,28 € pour l'acquisition de matériel informatique pour son groupe scolaire, représentant 50% du coût total de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Location de moyenne durée de véhicules particuliers et utilitaires et prestations annexes associées - Convention conclue entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et l'UGAP

Dans un souci d'efficacité et d'économie, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour la location de tout type de véhicules (légers, utilitaires, fourgon) à des prix compétitifs et flexibles en fonction de la durée de location et du forfait kilométrique choisi.

Cette convention serait conclue pour une durée courant de la date de notification de la convention à l'UGAP jusqu'à la fin du marché, à savoir le 26 avril 2019 et pourrait être prolongée tacitement en cas de reconduction du marché jusqu'au 23 avril 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Appel d'Offres Ouvert - Acquisition de véhicules d'occasion - Délibération de lancement
d'Accords-Cadres de fournitures

Le conseil communautaire autorise le lancement de la consultation en Appel d'Offres Ouvert pour un marché « *d'acquisition de véhicules d'occasion* » en deux lots :

- ✓ lot 1 « *véhicules légers de type micro-citadine, citadine berline compacte, monospace compact, etc.* » : montant estimatif annuel : 77 500 € H.T,
- ✓ lot 2 « *véhicules de type utilitaire de moins de 3,5T non techniques* » : montant estimatif annuel : 78 600 € H.T.

Un accord cadre pourrait être conclu avec cinq attributaires maximum pour chaque lot, sans montant annuel minimum mais avec un montant annuel maximum fixé à 125 000 euros H.T, d'une durée d'un an, avec possibilité de reconduction par période d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au groupement de commandes coordonnée par l'UGAP pour la fourniture de gaz naturel

Les marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel, issus d'un accord-cadre multi-attributaire dont bénéficie la communauté d'agglomération auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) arrivent à échéance au 30 juin 2018.

Aussi et afin de se déclarer d'ores et déjà comme bénéficiaire du nouvel accord-cadre initié par l'UGAP, il est nécessaire d'adhérer avant le 10 novembre 2017 au groupement de commandes constitué à cette occasion.

Les marchés subséquents à cet accord cadre prendraient effet au 1er juillet 2018 et seraient conclus jusqu'au 30 juin 2021.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes coordonné par l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition de marché(s) de fourniture et d'acheminement de gaz naturel.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Modifications et compléments apportés à diverses délibérations de lancement de marchés

Le conseil prend en compte les modifications et compléments apportés aux délibérations suivantes :

- a) Délibération n° 3.4 du 30 mars 2017,
- b) Délibération n° 4.2 du 22 mai 2017,
- c) Délibération n° 5.2 du 30 juin 2017,
- d) Délibération n° 4.5 du 15 décembre 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Aménagement du quartier de la Bastide : plan de financement prévisionnel des opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire

Dérivation du lac d'Uzurat
Travaux de végétalisation des berges sur le bassin versant de la Valoine - Plans de financement prévisionnels

Le conseil communautaire valide les plans de financement prévisionnels de différents projets pour lesquels Limoges Métropole sollicitera une participation financière auprès de différents partenaires :

- dans le cadre du programme « Bastide 2020 » du PRU1 deux opérations dont Limoges Métropole assure la maîtrise d'ouvrage :
 - création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et la création d'une voie structurante en cœur de quartier d'un montant estimé à 1 406 565,80 € HT,
 - aménagement de parvis, aires de jeux et cheminements d'un montant estimé à 705 080 € HT. Ces investissements portés par Limoges Métropole au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage seront entièrement remboursés par la ville de Limoges.
- dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Aurence/Auzette :
 - travaux de dérivation du plan d'eau d'Uzurat, d'un montant estimé à 110 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre et à 1 127 000 € HT pour les travaux.
- dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Valoine :
 - travaux de végétalisation des berges sur le bassin versant de la Valoine, d'un montant estimé à 13 500 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Convention de partenariat de coopération décentralisée entre Limoges Métropole et la Fédération Intercommunale du Sine Occidental - Sénégal

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de partenariat de coopération décentralisée avec la Fédération Intercommunale du Siné Occidental (FISO) créée en mars 2017.

Cette fédération est composée de cinq communes sénégalaises dont la commune de Diofor qui bénéficie depuis plusieurs années d'une coopération décentralisée mise en place par la commune de Panazol.

Ce partenariat permettrait d'initier des échanges d'expérience en vue de mettre en œuvre des actions innovantes en matières environnementale, économique et sociale.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Personnel communautaire - Régime indemnitaire

Par délibération du 30 juin 2017, le conseil communautaire a fixé le cadre du régime indemnitaire applicable aux agents communautaires en instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) pour les filières administratives et sportives, ainsi que pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Après avis favorable du comité technique en date du 22 juin 2017, le conseil communautaire autorise la mise en place du Complément Individuel Annuel (CIA) pour les filières administratives et sportives ainsi que pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Remboursement des frais d'hébergement du personnel communautaire

La délibération en date du 31 mars 2016, approuvant l'application d'un barème de remboursement majoré de 100 € par nuitée pour les frais engagés lors de déplacements professionnels à Paris et dans les agglomérations de plus de 500 000 habitants, pourrait être reconduite sur son principe et pour une durée de deux ans.

Le conseil communautaire donne son accord à ces dispositions.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Comptes-rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des délibérations prises par
le bureau communautaire

Le Président rend compte au conseil communautaire des décisions qu'il a été amené à prendre et des délibérations prises lors du bureau communautaire du 20 septembre 2017 en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

MOTION D'URGENCE

Le conseil communautaire de Limoges Métropole demande la suspension de la baisse des APL et que soit organisée une réunion rassemblant toutes les parties prenantes concernées : l'État, la Caisse des Dépôts, l'Union Sociale pour l'Habitat, les représentants des collectivités locales et des locataires.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2017

Vœu des élus de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole
Relatif à la Loi de programmation sur la Mobilité

Le 28 septembre dernier, une délégation composée des parlementaires et des chefs d'exécutifs locaux de l'ex-Région Limousin était reçue par Madame Elisabeth BORNE, Ministre chargée des Transports. Cette rencontre, à laquelle participait le Président de Limoges Métropole, faisait suite à plusieurs initiatives locales, notamment celle portée par l'agglomération, proposant une contribution des élus de notre territoire aux assises de la Mobilité, en réaction aux conclusions extrêmement décevantes du rapport du Sénateur Michel DELEBARRE sur le désenclavement du Limousin et des territoires limitrophes.

Cette réunion n'a malheureusement pas permis d'apporter des réponses satisfaisantes aux attentes exprimées par les élus.

Aussi, les élus de la Communauté d'agglomération tiennent à réaffirmer avec force les propositions déjà formulées par les élus de notre territoire, en vue de leur prise en compte dans la Loi de programmation sur la Mobilité.

ADOPTE

S'est abstenu :

M. Jacques SERTORIO